

**Résiliation d'un commun accord de la convention du 3 mai 2017**  
entre l'État du Grand-Duché du Luxembourg  
et l'association sans but lucratif  
« Culture Wiltz »

Résiliation d'un commun accord de la convention du 3 mai 2017 entre

l'État du Grand-Duché du Luxembourg, représenté par sa ministre de la Culture,  
désigné ci-après par « l'État » d'une part,  
et

l'association sans but lucratif « Culture Wiltz » représentée par son président, désignée ci-  
après « l'association » d'autre part,

Considérant qu'une convention sera signée entre l'Etat et l'asbl « Coopérations » à la suite de la signature du présent avenant,

Les parties ont convenu ce qui suit :

**Article unique :** « Les parties signataires déclarent résilier d'un commun accord avec effet immédiat la convention conclue entre l'Etat et l'association en date du 3 mai 2017 et les avenants signés ultérieurement. »

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le **22 DEC. 2020**

Pour l'association,



Président

Pierre KOPPES

Pour l'Etat du Grand-Duché  
de Luxembourg



Sam TANSON  
Ministre de la Culture

